
Manuscrits hébreux et judéo-arabes

Judith Olszowy-Schlanger



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/2195>

DOI : [10.4000/ashp.2195](https://doi.org/10.4000/ashp.2195)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2018

Pagination : 29-33

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Judith Olszowy-Schlanger, « Manuscrits hébreux et judéo-arabes », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 149 | 2018, mis en ligne le 11 juillet 2018, consulté le 04 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/2195> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.2195>

MANUSCRITS HÉBREUX ET JUDÉO-ARABES

Directeur d'études : M^{me} Judith OLSZOWY-SCHLANGER

Programme de l'année 2016-2017 : *Paléographie des documents juridiques de Fustat du X^e siècle.*

Les conférences de cette année ont porté sur l'étude paléographique et diplomatique des contrats légaux rédigés à Fustat (Vieux Caire) pendant la deuxième moitié du x^e siècle et la première décennie du xi^e siècle. Cette étude est fondée sur un corpus de vingt-cinq documents datés, conservés dans les collections provenant de la Genizah du Caire soit la plupart des documents explicitement datés conservés qui ont été écrits à Fustat au x^e siècle.

Les documents juridiques écrits à Fustat au x^e siècle sont sur parchemin. Le papier a bien été utilisé dans les documents juifs dès la première moitié du x^e siècle, mais plutôt dans des provinces orientales (le plus ancien document daté est TS 16.181, un registre de mariages et fiançailles de Damas de l'année 933). À Fustat, le papier n'apparaît dans les documents datés qu'au début du xi^e siècle (TS 28.3 et TS 16.171 écrits en 1004). Dans les documents de parchemin, le texte est écrit sur le côté chair, et là où l'état de conservation le permet, nous constatons que le format tend vers un format de *carta transversa*. L'écriture de documents du x^e siècle à Fustat est de type carrée : TS 10J27.12 de 1009, en langue arabe et écriture hébraïque, est le premier document juridique daté rédigé à Fustat dont l'écriture contient des traits cursifs. En revanche, dans d'autres communautés du monde musulman, et surtout dans les régions orientales (Iraq et Iran), les tribunaux juifs et l'administration rabbinique employaient les écritures documentaires plus cursives plusieurs décennies plus tôt¹. L'attachement à l'écriture carrée pour les contrats juridiques à Fustat tout au long du x^e siècle semble délibéré, d'autant plus que les lettres administratives et privées émanant de Fustat sont parfois en écriture non-carrée (par exemple une lettre d'Elhanan ben Shemaryah à Hay Gaon, TS 20.49).

L'analyse des formules juridiques ainsi que l'étude prosopographique et historique suggèrent que l'ensemble des documents de notre corpus a été rédigé par le même tribunal dont le juge principal fut Shemaryah ben Elhanan (c. 966-1011). Il a signé des formules de validation (*qiyyum*) des plusieurs contrats qui contiennent cette souscription (MS Bodl. Heb. b 12.7; TS 12.198). Shemaryah ben Elhanan fut un des « quatre captifs » du récit du *Sefer ha-Kabbalah* (Livre de la Tradition) d'Abraham ibn Da'ūd, écrit vers 1160. Selon ce récit, quatre savants talmudistes voyageant de Bari à Sfax furent saisis par Ibn Rumāḥiṣ, l'amiral du calife umayyade

1. E. Engel, « Style of the Hebrew script in the tenth and eleventh centuries in the light of dated and datable Genizah documents » (Hébreu), *Te'uda* 15 (1998), p. 369-371 ; J. Olszowy-Schlanger, « Early Babylonian “documentary” script: diplomatic and palaeographical study of two Geonic letters from the British Library Cairo Genizah Collection », dans Nicholas De Lange et Judith Olszowy-Schlanger (éd.), *Manuscripts hébreux et arabes. Mélanges en l'honneur de Colette Sirat*, Turnhout, Brepols, 2014 (Bibliologia 38), p. 177-195.

‘Abd al-Rahmān III². Libérés dans des ports différents, ces savants sont des fondateurs légendaires des écoles talmudiques respectives à Fustat, à Kairouan et à Cordoue. Sans confirmer explicitement le récit de l’emprisonnement sur mer, la Genizah confirme néanmoins l’historicité de ces personnages et conserve même des lettres qui montrent des contacts personnels entre eux³. En ce qui concerne Shemaryah ben Elhanan, la Genizah montre que sa famille fut installée en Égypte depuis au moins la génération de son père qui fut, lui aussi, le dirigeant de la communauté⁴. Il est possible que la famille soit venue d’Iraq, mais la date de leur arrivée en Égypte n’est pas connue⁵. En effet, Shemaryah fut disciple des *geonim* (chef des académies talmudiques situées à Bagdad), notamment du Gaon de Pumbeditha, Sherira ben Hananyah, qui le mentionne dans un de ses *responsa* comme « le premier de la rangée des Nahar-déens dans notre yeshivah »⁶. Il semble que son fils Elhanan s’est rendu à Bagdad pour y recevoir une formation talmudique⁷. Même si en 1006 Hay Gaon se plaint que Shemaryah soutient la communauté de rite dit « palestinien » (rite et coutumes du judaïsme de la terre d’Israël et d’Égypte), il n’est pas étonnant que la tradition des formules que suivaient les documents de Fustat émanant de son tribunal correspondait aux formulaires dit « babyloniens » élaborés dans les yeshivot en Iraq.

Notre séminaire de cette année a eu pour but d’identifier paléographiquement les différents scribes qui ont copié les documents établis devant le tribunal de Shemaryah ben Elhanan. Les résultats de cette analyse qui a pu identifier, en plus de Shemaryah lui-même, douze scribes différents travaillant pour le tribunal de Fustat entre 967 (la date du TS 12.515, le plus ancien document daté à Fustat⁸) et 1009 (TS 10J27.12) ont fait l’objet d’une étude détaillée par le DE⁹. Un des buts de notre cycle de conférences a été de définir avec plus de précision quels documents ont été copiés par Semaryah ben Elhanan lui-même et lesquels sont l’œuvre des scribes qui travaillaient pour son tribunal.

En effet, plusieurs documents ont été décrits dans le passé comme autographes de Shemaryah ben Elhanan, car ils contiennent sa signature ou d’autres éléments qu’on peut rattacher à lui. Cependant, l’analyse paléographique montre tout d’abord que les documents que les chercheurs ont attribué à la main de Shemaryah représentent des

2. Pour la discussion de la valeur historique de ce récit et la datation de l’évènement, voir M. Gil, *A History of Palestine*, 634-1099, Cambridge, 1992, par. 575-582.
3. M. Gil, *Jews in Islamic Countries in the Middle Ages*, Leyde, Boston, 2004, Brill, p. 177-180.
4. Shemaryah fait suivre sa signature du nom de son père, décrit comme הרב הראש. Le même titre est mentionnée par Elhanan, le fils de Shemaryah (voir TS 16.134 et TS 12.193). Sur l’origine égyptienne de Shemaryah de son père Elhanan et leurs liens avec la yeshivah de Pumbeditha à Bagdad, voir J. Mann, « The *responsa* of the Babylonian Geonim as a source of Jewish History. Appendix to Chapter I: New Genizah material », *JQR* NS 8-3 (1918), p. 351-353 ; E. Bareket, *The Jewish Leadership in Fustat in the First Half of the Eleventh Century* (en hébreu), Tel Aviv, Tel Aviv University, 1995, p. 145.
5. Voir S. D. Goitein, « Shemaryah b. Elhanan » (en hébreu), *Tarbiz* 32 (1962-1963), p. 266.
6. Voir Mann, « Responsa », p. 352 ; M. Gil, *In the Kingdom of Ishmael* (en hébreu), 4 vol., Tel Aviv, Tel Aviv University, 1997, vol. II, n° 30.
7. Mann, « Responsa », p. 352.
8. TS 12.462 mentionne la date correspondant à 965/966, mais il s’agit d’une copie certifiée du document original de cette date, faite quelque vingt ans plus tard.
9. J. Olszowy-Schlanger, « The graphic cultures of the beit din: Hebrew script in legal documents from Fustat in the early Fatimid period », dans A. Salvesen, S. Pearce et M. Frenkel (éd.), sous presse.

écritures différentes. Les scribes de ces documents ont pu être identifiés : dans la plupart des cas, leur nom est connu, dans d'autres cas, il est seulement facile d'indiquer d'autres documents qui sont de leur main. La contribution écrite de Shemaryah ben Elhanan dans ces documents se limite à sa signature. En effet, nous avons pu montrer que dans le corpus lié à Shemaryah ben Elhanan, seulement deux documents sont effectivement écrits de sa main. Nous avons pu également dresser la liste des documents émanant de la cour de Shemaryah, et identifier leurs scribes différents :

Cote	Transaction	Scribe	Rôle de Shamaryah
MS Bodl. Heb. b 12.7 ^a	Procédure judiciaire devant la cour de Shemaryah	Le texte principal et la souscription sont écrits par le même scribe, probablement identique à celui de TS 12.170.	Signature de Shemaryah
TS 12.170 ^b	Document de la cour de Shemaryah : arrangement financier au sein d'un couple	Le scribe semble identique à celui de MS Bodl. Heb. b 12.7.	Signature de Shemaryah
TS 12.198 ^c	Document de la cour de Shemaryah : transaction immobilière ?	Le scribe est probablement identique à celui d'une série de documents : TS 16.56, TS 16.49, BL Or 5550.1, ENA 4020.50, TS 16.60, TS 12.641, signature dans TS 12.198, copie certifiée TS 12.462 et TS 16.191. Il s'agit probablement d'Efraïm ben Şadoq	Signature de Shemaryah
TS 24.11r	Acte de libération des obligations. Verso utilisé pour une lettre.	Le scribe principal, Paltiel ben Efraïm, a copié d'autres documents et livres : TS 28.3, TS 24.11, TS 16.116, L-G Misc. 5 (ketubbah) et les ouvrages liturgiques : Codex I: TS NS 148.40, TS NS 110.73; TS NS 125 B 20a; TS NS 204.59; ENA 2888.25; Vienne H 154; TS NS 135.52; Codex II: BL Or 9772B.1-2; BL Or 10829.1-2, 12; Codex III: TS H16.15 (avec vocalisation babylonienne), TS K 25.19 (avec vocalisation babylonienne), TS 10 H8.3; TS 10H7.5; ENA 2694.22; ENA 2108.7, probablement aussi Mosseri II 69.2 and TS 10H6.6; une signature – ex-libris dans TS Ar 36.115. La souscription est probablement ajoutée par un autre scribe, Tamim ha-Kohen ben Samuel identifiable comme le scribe de TS 16.175, Halper 353, TS 8.148, TS AS 145.52, TS 20.39. Il signe dans TS 16.70.	Signature de Shemaryah

Cote	Transaction	Scribe	Rôle de Shemaryah
TS Misc. 35.18 ^d	Rapport d'une procédure judiciaire concernant un conflit entre deux frères au sujet d'un lot de perles devant le tribunal de Shemaryah ben Elhanan	Le scribe de plusieurs manuscrits trouvés dans la Genizah, connu comme « le scribe du rotulus Beishah d'ibn al-Baqarah » ^e	Shemaryah est nommé au début en tant que Av beit din (le juge suprême du tribunal). Son fils Elhanan est mentionné avec lui
TS 16.70 ^f	Ketubbah (contrat de mariage)	Probablement par le scribe de TS 16.105	Pas de signature de Shemaryah
TS 12.43 ^g	Lettre de Shemaryah	La lettre est copiée par le scribe probablement identique à celui de TS 10J27.12 (de 1009).	Shemaryah ajouta le mot אקיי ainsi que sa signature
TS 12.115 ^h	Rapport d'une procédure judiciaire concernant une propriété	Le scribe est identique à celui des documents et ouvrages suivants: TS 12.150, MS TS 18J1.4 TS 16.171, textes liturgiques et littéraires : TS Ar 1a.151 (Tafsīr of Sa'adyah Gaon), TS H8.55, TS NS 101.11, TS NS 122.64, TS NS 123.55, TS NS 123.138 (piyyutim); un manuscrit du Talmud Babylonien dont 5 fragments sont conservés : BL Or 5531.3-4, TS F2(2).63, LG Talm. 1.27 and Bodl. MS Heb. b 10.37	Le document mentionne « Rabbi Shemaryah » en tant qu'instance juridique
TS 20.35r	Lettre de Shemaryah. Verso a été utilisé pour un texte de la main du scribe de TS Misc. 35.18	Écrit probablement par Shemaryah	Autographe
TS 20.140r	Lettre de Shemaryah concernant une femme abandonnée par son mari ('agunah). Verso réutilisé pour un poème liturgique.	Écrit probablement par Shemaryah	Autographe L'écriture principale correspond à celle de la signature

a. Éd. Baret, *Jewish Leadership*, p. 189-191. — b. Mentionné dans Baret, *Jewish Leadership*, p. 272. — c. S. Abramson, *Centres and Periphery in the Geonic Period* (en hébreu), Jérusalem, 1965, p. 172. d. Identifié comme écrit par Shemaryah dans Gil, *In the Kingdom of Ishmael*, II, n° 229. — e. Gil, *Jews in Islamic Countries*, p. 160-161; E. Chwat, « Geonic responsa in a rotulus from the Genizah » (hébreu), *Ginzei Qedem* 12 (2016), p. 155-176; A. Tal, « Between Talmud and abridgment » (hébreu), *Ginzei Qedem* 7 (2011), p. 75-92; J. Olszowy-Schlanger, « Glossary of difficult words in the Babylonian Talmud (Seder Mo'ed) on a rotulus », dans R. Smithuis et G. J. Brooke (éd.), *Jewish Education from Antiquity to the Middle Ages: Studies in Honour of Philip S. Alexander*, Leyde, Brill, 2017 (Ancient Judaism and Early Christianity 100). — f. Identifié comme écrit par Shemaryah dans Baret, *Jewish Leadership*, p. 272. — g. Goitein, « Shemaryah ». — h. Identifié comme écrit par Shemaryah dans Baret, *Jewish Leadership*, p. 192.

L'analyse paléographique de ce corpus des documents et lettres émanant du tribunal de Shemaryah ben Elhanan a montré que seuls les documents TS 20.35r et

TS 20.140r, les lettres de type de responsa, contenant des opinions juridiques de Shemaryah, ont été écrites de sa main. TS 20.140r est particulièrement intéressant : ici la signature de Shemaryah ben Elhanan correspond paléographiquement aux caractéristiques de l'écriture du texte principal.

Nos travaux ont montré que Shemaryah ben Elhanan, le chef du tribunal rabbinique, n'était pas le scribe des actes accompagnant les transactions et procès devant son tribunal. Il a en revanche certifié la plupart des documents de ce corpus en y apposant sa signature personnelle. Le fait que Shemaryah en tant que juge a eu recours à des scribes différents, dont l'écriture est souvent de qualité professionnelle et même calligraphique, suggère une division de fonctions à l'intérieur du tribunal et la présence des scribes / clercs dont le rôle était de rédiger des actes. L'étude paléographique contribue ainsi à l'analyse de la structure et du travail interne du tribunal rabbinique de Fustat pendant la deuxième moitié du x^e siècle.